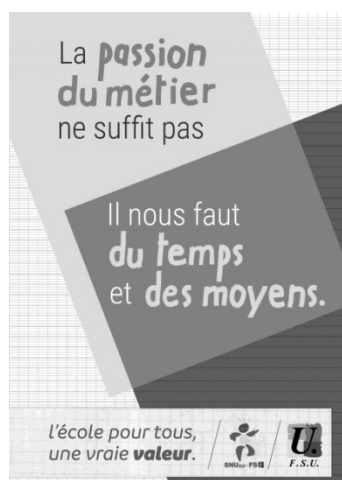
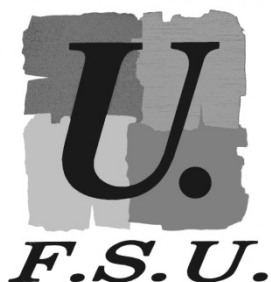




**Syndicat National Unitaire
des Instituteurs
Professeurs des Ecoles
et PEGC**



**☎ 04 75 64 32 02
snu07@snuipp.fr
Site: 07.snuipp.fr**



Privas, le 23 septembre 2016

Les co-Secrétaires départementaux

Monsieur l'Inspecteur d'Académie
Place André Malraux
BP 627
07000 PRIVAS

Réf: JSDA16087

Objet: projet pédagogique et intervenants extérieurs

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Nous revenons vers vous sur la situation de nos collègues ayant déposé un projet pédagogique incluant la participation d'intervenants extérieurs. Le début d'année a été marqué par une modification de la procédure qui n'avait pas été anticipé. Si, après l'intervention du SNUipp-FSU, la raison l'a emporté, les délais de prise en compte des difficultés mais aussi de la réalité des écoles et des collègues par l'administration ont été source de déstabilisation et d'une surcharge de travail pour les enseignants.

Des écoles nous interrogent désormais sur une limitation à moins de 15 heures de ces intervenants par classe. Cette limitation « mécanique » et « normative » ne tient nullement compte de la nature du projet. Par ailleurs, elle n'a fait l'objet d'aucune argumentation ni explication.

A cela s'ajoute votre dernière circulaire concernant les sorties « patrimoines ». Elle relaie la décision du conseil départemental d'imposer une date limite au 30 septembre pour déposer les dossiers de l'ensemble de l'année scolaire (contre un appel en deux temps les années précédentes). On ne sait quelle a été l'action de l'administration départementale auprès de ce partenaire afin de faire prendre en compte la réalité des écoles. Cette modification est annoncée le 15 septembre à quinze jours de la date butoir. Elle accentue encore la pression sur les équipes à un moment où les emplois du temps sont particulièrement chargés.

Au final, ces diverses modifications d'injonctions laissent à penser à une volonté de limitation des intervenants et des sorties scolaires. A contrario, c'est d'une autre intervention et d'une action de la hiérarchie qui encourage, accompagne et facilite l'émergence de ces projets dont nos collègues on besoin.

En conséquence nous vous demandons d'une part de lever la limitation à 15 heures des intervenants extérieurs et d'autre part de mener une action visant à accompagner l'engagement de nos collègues à porter et mener ce type de projet. Pour notre part, nous nous adressons au président du conseil départemental pour lui demander le retour à la procédure antérieure pour cette année.

Dans cette attente, recevez, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, nos meilleures salutations.

Elvire BOSC

Houria DELBOSC

Jimmy SANGOUARD